

# Compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2023

## Ordre du jour

- Présentation des tiers-lieux avec Anne-Laure HAMON - CCKB
- Location de bureaux
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le deux mai, à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Lescouët-Gouarec en séance publique au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

### Présents :

Mmes : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Anne-Laure LE GUILLOU, Yolande LE LOUARN, Marie-José NOZAHIC.

MM : Steven FLAMEN, Willy BIGOT, Edward POUILLET, Antony KEREVEUR

Absent(e)s excusé(e)s : Geneviève PINTO, Michel EDY

Absent(e)s: Victoire LANI

### Nombre de membres :

- En exercice	:11
- Présents	:8
- Votants	:8

## **Présentation des tiers-lieux avec Anne-Laure HAMON - CCKB**

Madame la Maire présente à l'assemblée Anne-Laure HAMON, chargée de mission à la CCKB pour aider les communes dans leurs projets de tiers-lieux.

Anne-Laure HAMON présente le projet Nénuphare qui est un tiers-lieu intercommunal et qui regroupe les communes de Kergrist-Moëlou, Rostrenen et Lescouët-Gouarec. L'appellation Nénuphare a été choisie pour son rapport avec la nature et l'eau. Il y a une racine commune et chaque ilot poursuit sa route. L'idée est de rapprocher les gens entre eux en créant du lien social, par la formation et un projet collectif et en rendant le territoire attractif.

Le Nénuphare est un seul et même tiers-lieu avec un seul statut juridique mais avec plusieurs sites. Le Nénuphare ne valide pas le choix des activités mais plutôt l'aspect financier (cotisations, ...).

Les habitants peuvent proposer des animations. La CCKB peut apporter du contenu dans la programmation (sur les permanences de services publics, la formation, ...)

A l'issue de la présentation d'Anne-Laure HAMON, les membres du conseil décident d'organiser une journée citoyenne, début juin, suivie d'une soirée à la Maison bleue afin de présenter le projet de tiers-lieu.

## **Location de bureaux**

Madame la Maire explique qu'un des locataires des bureaux de l'ancienne mairie a mis fin à son bail en mai. Suite à plusieurs sollicitations de location, Madame la Maire propose de faire installer des compteurs d'eau et d'électricité dans ces locaux afin de les remettre en location. En effet, il apparaît

nécessaire d'installer un compteur d'eau et un compteur électrique dans les locaux de l'ancienne mairie car ces locaux dépendent des compteurs de la salle des fêtes et il est très difficile d'estimer la consommation des locataires. Elle ajoute qu'il faudrait rafraîchir les locaux et ainsi les remettre en location au 1<sup>er</sup> septembre.

Après délibération, les membres du conseil approuvent cette décision et autorisent Madame la Maire à engager les démarches auprès des gestionnaires des réseaux pour l'installation des compteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30